



Directive 110 (1957)¹

Préparation d'un rapport sur la situation des réfugiés

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Constatant qu'un grand nombre de réfugiés demeurent encore dans des camps en Europe ;

Considérant les propositions qu'elle a elle même formulées ainsi que la tâche accomplie par d'autres organisations internationales pour venir en aide aux réfugiés ;

Estimant qu'il est souhaitable de faire un nouvel effort pour résoudre le problème des réfugiés en Europe,

Charge sa commission sociale de lui présenter un bref rapport, préparé en collaboration avec les autres organisations internationales compétentes, et indiquant succinctement :

1. le nombre des réfugiés qui demeurent encore dans des camps en Europe et les lieux où ces camps sont situés ;
2. les mesures prises en vue de procurer aux réfugiés un foyer et, si possible, un emploi permanent ; et
3. les autres mesures, y compris l'octroi de fonds, qu'il y aurait lieu de prendre pour résoudre le problème des réfugiés en Europe.

1. 22e séance

